



## Rdv avec agence immobilière annulé, et visite effectuée directeme

Par **MARTIN**, le **16/12/2011** à **14:58**

Bonjour,

Jeudi 08 déc, le matin, je vois l'annonce d'une maison sur le site "le bon coin" mis en ligne par Square Habitat.

Je prends RDV à l'agence pour la visite de la maison, le lendemain, vendredi après midi. J'avais omis que je devais accompagner mon fils à la médiathèque avec l'école, j'annule donc le RDV, et reporte celui ci au mercredi à 10H.

Le lundi matin, toujours sur le site du "bon coin", je vois à nouveau l'annonce, mis en ligne par une autre agence LSP.

Je me dis que la première agence n'a donc pas l'exclusivité, j'annule le RDV, et me mets à la recherche du bien.

Je trouve celui ci. Une voisine ( qui s'est avéré par la suite être la soeur de la propriétaire), me communique l'adresse de la personne qui vend. Je la contacte et visite la maison l'après-midi même, soit le mardi à 15h.

La propriétaire qui me fait visiter le bien, est intriguée que j'ai trouvé l'emplacement de la maison...

Je lui explique, les démarches que j'avais effectué depuis le à\_ décembre. Celle ci a peur que l'agence lui dise que nous étions ses contacts, et qu'elle doit payer les 10000€ de frais d'agence.

Nous n'avons signé aucun papier. L'agence nous avait juste demandé nos noms, adresse et tél...

Merci par avance de votre réponse,

Bonnes fêtes de fin d'année...

Cordialement,

Marie-Pierre

**Par amajuris, le 16/12/2011 à 15:05**

bjr,

selon ce que vous écrivez, l'agence immobilière n'ayant pas servi d'entremise entre le vendeur et l'éventuel acquéreur, elle ne peut pas prétendre à sa commission mais elle risque de l'exiger quand même car elle possède vos coordonnées.

le vendeur a raison de s'inquiéter dans une telle situation.

cdt